

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/02/2025 - 3475 - 2021 B 02625 - 897 876 710 - 2M CONSULT

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Néant *

Désignation de l'entreprise 2M CONSULT

Adresse de l'entreprise 70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CENTRE AFFAIRE ACMS 70 94000 CRETEIL

SIRET

8	9	7	8	7	6	7	1	0	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

LE 18 FEV 2025

SOUS LE N° 3475

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	2	3
---	---	---	---	---	---	---	---

ACTIF

Brut
1

Amortissements-Provisions
2

Net
3

		ACTIF				
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	{ Fonds commercial *					
	{ Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	850	850	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	070	42 006	42 006
		{ Autres * (3)	072	074	39 749	39 749
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	82	82	
Charges constatées d'avance *	092	094				
Total II		096	098	82 687	82 687	
Total général (I+II)		110	112	82 687	82 687	

PASSIF

Exercice N
1

NET

		PASSIF				
				NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131)	132		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	23 964		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I			142	25 064	
Total II			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	44 500		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169)	172	8 060	13 116
	Comptes courants d'associés		173	8		
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III			176	57 623		
Total général (I + II + III)			180	82 687		

RENOIS					
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
		36 846			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2M CONSULT</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	x	Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215			214		
		Services *			217			218	193 400	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
	Autres produits							230	3	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	193 403	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
		Variation de stocks (marchandises) *							236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)							242	134 359		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243			244	1 174		
Rémunérations du personnel *							250	23 664		
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	8 102		
Dotations aux amortissements *							254			
Dotations aux provisions							255			
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				259			262	11		
Total des charges d'exploitation (II)							264	167 310		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	26 092		
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	2 128		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	23 964		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	23 964		314			
Rémétriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248		330	2 128	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies A)		987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)		989				
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quidecies)		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Investissements et souscriptions outre mer		344				
	ZFANG 44. quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire (44. septedecies)		993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992							
	Créance due au report en arrière du déficit							346	350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		655	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647				
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		641					
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	26 092		354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	26 092		372			

SAGE Experts-comptables janvier 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>2M CONSULT</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492		494		496													
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
			Plus-values taxables à 19 % ①	579		Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Experts-comptables janvier 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2M CONSULT						Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666					
TOTAL		680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681	683								
Autres immobilisations incorporelles	700	705								
Terrains	710	715								
Constructions	720	725								
Inst. techniques mat. et outillage	730	735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745								
Matériel de transport	750	755								
Autres immobilisations corporelles	760	765								
TOTAL		770	775							
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter							
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			960							
Total des déficits restant à reporter			970							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325						
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326						
N° du centre de gestion agréé						388				
Montant de la TVA collectée						374		39 555		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		24 589		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397				

SAGE Experts-comptables janvier 2024

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise:2M CONSULT.....	Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2023. et clos le:31/12/2023	Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	376	1,00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	193 400
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	193 400
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	3
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	121	121 958
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	12 400
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	11
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	134 369
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	59 034
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	59 034

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input checked="" type="checkbox"/>	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023 1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	/	/	160 / /
Date de cessation		/	/	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le 31122023 SIREN 8 9 7 8 7 6 7 1 0

Dénomination de l'entreprise 2M CONSULT

Adresse (voie) 70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CENTRE AFFAIRE ACMS 70

Code postal 94000 Ville CRETEIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MABROUK Prénom(s) SOUMAYA
Nom marital BOUAJAJA % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 21/04/1976 N° Département Commune SOUSSE Pays
Adresse : N° 70 Voie AV DU GENERAL DE GAULLE
Code Postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>		
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Formulaire obligatoire
(art 25 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01012023	Régime "simplifié d'imposition"	<input checked="" type="checkbox"/>	ou "réel normal"	<input type="checkbox"/>
et clos le	31122023	Option pour la comptabilité super-simplifiée	<input type="checkbox"/>	TVA	<input type="checkbox"/>
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	<input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION	
Dénomination de l'entreprise : 2M CONSULT	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CENTRE 94000 CRETEIL	
Mél :	Mél :
Téléphone :	
SIREN	8 9 7 8 7 6 7 1 0
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	
B DIVERS	
Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
Autres intermédiaires du commerce en produits divers	
Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal	Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	26 092	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b		
revenus nets exonérés (a - b).....	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....	d		
		Total c + d.....	
3. Total		26 092	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②		26 092	
4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	f		
5. Plus-values taxées selon les règles prévues ③ par les particuliers			
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ④			
à court terme et à long terme exonérées ⑤			
à long terme imposables ⑥			
		dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑦	
		dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies , 151 septies A et 238 quindecies du CGI) ⑧	

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	ZRR art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs ⑨ <input type="checkbox"/>
ZFU art. 44 octies et 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/>
Exonération ou abattement pratique ⑩	sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % <input type="checkbox"/>	sur le bénéfice professionnel <input type="checkbox"/>	

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑪		a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)			
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)			Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)
- Plus-values			
PV nettes à long terme imposable à 12,8%			
- Exonération ou abattement pratiqué (art 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel			

8. Régime des sociétés de personnes ⑫	
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.	
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	

9. Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	COALA

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr	
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.	

OGA/OMGA	Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)	Nom et coordonnées du viseur conventionné
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Identité du déclarant:	Lieu: CRETEIL Date: 29042024
	Qualité et nom du déclarant: MME MABROUK PRESIDENTE	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>	prestataire :	2M CONSULT Centre D'Affaires 70 Avenue du Général de Gaulle

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

IMPÔT SUR LE REVENU

**N° 2031 Bis-SD
2024**

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis du
du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
SOUMAYA BOUAJAJA 70 AV DU GENERAL DE GAULLE 94000 CRETEIL			Date: 21/04/1976 Commune: SOUSSE Dépt: 99 Pays: TUNISIE			

Sociétés en commandite simple ❶ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2023

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD	Exercice 2023
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)..... (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnels		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2M CONSULT

du _____


Adresse 70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE CENTRE AFFAIRE ACMS 70 94000 CRETEIL

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	HALHEIT LAMIA Ingénieure Informatique				5 RUE DU GENERAL LECLERC 94000				
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . . 2023 . . ⑩	23 265
- de l'exercice précédent ⑩	49 796	- de l'exercice précédent ⑩	109 945
Nom et qualité du signataire	MABROUK Soumaya épouse BOUAJAJA À CRETEIL PRESIDENTE		
Signature	 2M CONSULT Centre D'Affaires 29043024 70 Av. du Général de Gaulle 94000 CRETEIL mail:contact@2mconsult.net R.C.S. 897 876 710 Créteil		

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	---	------

(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Assemblée Générale Ordinaire

SASU 2M CONSULT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
A ASSOCIE UNIQUE
Au Capital de 1000.00€
AVENUE DE L'EUROPE 94320 THIAIS
RCS 897876710 CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Sur l'exercice clos le **31 décembre 2023**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 juin 2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, pour vous présenter un rapport sur la gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2023.

ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

L'évolution de l'activité de la société

	31/12/2023 en €	31/12/2022 en €
Produits d'exploitation		
Vente de Marchandises	-	-
Prestation de services	193 400	296 468
Subventions d'exploitations reçues	-	-
Reprises sur Am et prov, transfert de charge	-	-
Autres produits	3	1
Total des produits d'exploitation	193 403	296 469
Charges d'exploitation		
Achats de m/ses	-	-
Variation des stocks	-	-
Achats MP et autres approv	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	134 359	115 918
Impôts taxes et versements assimilés	1 174	-
Salaires et traitements	23 664	49 984
Charges sociales	8 102	20 604
Dotations d'exploitation aux amortissements et aux provisions	-	-
Autres charges	11	18
Total des charges d'exploitation	167 310	186 524

Compte tenu du résultat d'exploitation qui est un Bénéfice de **26 092 €** le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

	31/12/2023 en €	31/12/2022 en €
Résultat d'exploitation	26 092	109 945
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-
Résultat financier	-	-
RCAI	26 092	109 945
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	2 128	-
Résultat exceptionnel	(2 128)	-
Amort. Excédentaire	-	-
Impôts Non déductibles	-	-
Résultat net comptable	23 964	109 945

Le résultat net comptable a été affecté dans le compte « Dividende à payer ».

PRISES DE PARTICIPATION

La **SASU 2M CONSULT** n'a pris aucune participation dans une société.

Aucune société n'a pris une participation dans le capital de la **SASU 2M CONSULT**.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Nous prévoyons de réaliser un chiffre d'affaires légèrement supérieur compte tenu de la conjoncture, plus favorable que celle de l'exercice écoulé.


2M CONSULT
Centre D'Affaires
70 Av. du Général de Gaulle
94000 CRÉTEIL
mail:contact@2mconsult.net
R.C.S. 897 876 710 Créteil

Assemblée Générale Ordinaire

**SASU 2M CONSULT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
A ASSOCIE UNIQUE
Au Capital de 1000.00€
AVENUE DE L'EUROPE 94320 THIAIS
RCS 897876710 CRETEIL**

L'an Deux Mille vingt-quatre et le lundi 24 juin à 10 H, **Madame BOUAJAJA SOUMAYA**, Associée unique de la société **2M CONSULT**, a établi le présent procès-verbal.

En sa qualité de présidente, elle a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

En outre, l'associée unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2023
- Affectation des résultats dudit exercice.
- Le rapport de gestion
- Les textes de résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Première Résolution : Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos-le 31/12/2023

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice distribuable de **23 964.28 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation des résultats

L'actionnaire unique, après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 décide de l'affectation du résultat de la manière suivante :

L'intégralité du bénéfice distribuable soit **23 964.28 euros**, est affectée au compte de l'exploitant, conformément aux règles applicables aux sociétés soumises à l'impôt sur le revenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales à effectuer, à la suite des décisions prises sous les résolutions précédentes.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.



2M CONSULT
Centre d'Affaires
70 Av. du Général de Gaulle
94000 CRETEIL
mail: contact@2mconsult.net
R.C.S. 897 876 710 Créteil